

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 19 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Isabelle Champmoreau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 19 juillet 2023, a examiné **un** projet de délibération du Congrès, **cinq** projets de délibération du gouvernement, adopté **25** arrêtés, examiné **48** dossiers d'étrangers et émis **un** avis.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Vaimu'a Muliava et Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie à l'association « Centre Cyber du Pacifique ».

Dans un contexte de menace grandissante et de multiplication des attaques d'origine informatique, il est devenu indispensable de structurer l'écosystème cyber de la Nouvelle-Calédonie. Face à ce constat, le gouvernement, aux côtés de plusieurs acteurs publics et privés, souhaite participer à la création d'une association qui a pour ambition d'être le point focal vers lequel l'ensemble des acteurs de la cybersécurité de la région Pacifique pourront se tourner.

L'association aura pour missions d'une part, de participer à la structuration de l'écosystème cyber d'une région ou d'une zone géographique en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux pour développer l'activité économique et d'autre part, d'apporter une réponse aux incidents de cybersécurité de façon progressive et mesurable.

Projets de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la chambre disciplinaire du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens pour une affaire.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour deux affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à se constituer partie civile au nom de la Nouvelle-Calédonie devant le Juge des enfants de Nouméa pour deux affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-2695/GNC du 30 novembre 20122 relatif à l'attribution d'aides financières à des établissements d'accueil de la petite enfance et périscolaire pendant la période de confinement Covid-19.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2023-1133/GNC du 31 mai 2023 relatif à l'attribution d'une aide à la mise en stage pour étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré pour l'année 2023.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré pour cette année.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention exceptionnelle de fonctionnement à la fédération de l'enseignement libre protestant (FELP) d'un montant de 7 500 000 francs, au titre de l'année 2023.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la carte des formations des établissements d'enseignement du second degré publics et privés, pour la rentrée scolaire 2024.

L'année 2023 confirme la baisse des effectifs dans le 1er et 2nd degrés. Dans le 2nd degré, les effectifs pré-baccalauréat sont inférieurs de 253 élèves par rapport à mi-mars 2022. Pour tenir compte de cette baisse d'effectifs, les établissements avec le concours des services de la direction générale des enseignements mènent une réflexion afin de ne pas proposer l'ouverture de nouvelles spécialités sans fermeture ou réduction de capacité d'accueil dans d'autres secteurs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les mesures retenues pour la rentrée scolaire 2024 dans l'offre de formation des classes d'enseignement supérieur des établissements d'enseignement du second degré publics et privés.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le calendrier scolaire de l'année 2025 des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie.

Le calendrier proposé conserve, pour toute la durée de l'année scolaire 2025, le rythme de sept semaines de cours et deux semaines de vacances.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'intervention au lycée Jules-Garnier d'un montant de 1 000 000 francs.

Cette aide financière est destinée à la fabrication de distributeurs de protections périodiques dans les établissements scolaires volontaires, pour lutter contre la précarité menstruelle.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention exceptionnelle à la société calédonienne de transports (SCT) d'un montant de 10 millions de francs, au titre de l'année 2023.

Cette aide financière participe aux dépenses de transport scolaire de la SCT qui assure quotidiennement le transport public d'élèves de l'enseignement public et privé.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions à trois associations œuvrant dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles pour un montant de 20 millions francs.

Structure	Objet	Montant
SOS Violences	Prise en charge et accompagnement des victimes de violences sexuelles et intra-familiales	10 000 000 francs
AES Béthanie	Accueil, hébergement et accompagnement des femmes, avec ou sans enfants, en situation de précarité et/ou victimes de violences conjugales ou intrafamiliales	6 000 000 francs
RAPSA	Accueil, prise en charge, hébergement et aide des prisonniers et les détenus pour une réinsertion	4 000 000 francs

Au visa de Yannick Slamet de Gilbert Tyuionon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué un agrément provisoire à la société de transports sanitaires terrestres « SARL YALIMA société d'ambulance », située sur la commune de Thio.

Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'arrêté relatif à la révision, suppression ou création de certains tarifs et services de télécommunications de l'office des postes et télécommunications (OPT) de Nouvelle-Calédonie.

L'offre Trunk SIP, commercialisée le 1er mars 2023, propose aux entreprises la possibilité de disposer d'un service de standard téléphonique permettant de faire transiter les appels entrants et/ou sortants à partir d'une connexion sécurisée sur le réseau fibre optique de l'OPT NC.

Pour pouvoir bénéficier de cette offre, le client doit être équipé d'un autocommutateur compatible, un équipement adapté pour établir ses communications. L'OPT-NC souhaite donc créer un service de location de passerelles, SIP-RNIS, pour permettre aux clients non équipés de cet autocommutateur de pouvoir bénéficier des offres Trunk SIP et NUMERIS, sans investissement lourd.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la levée de prescription relative à la retenue de garantie du marché 75/16 BULL SA.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'arrêté relatif à la révision, suppression ou création de certains tarifs et services de télécommunications de l'office des postes et télécommunications (OPT) de Nouvelle-Calédonie.

L'offre de « Forfaits Monétaires Classic », créée en décembre 2012, permettant de bénéficier d'un crédit monétaire pour une utilisation multi-usages (appels locaux, internationaux et surtaxés ; SMS locaux, internationaux et surtaxés ; Internet Mobile à la Demande) est en déclin et n'est plus compétitive au regard des nouvelles offres, notamment des Forfaits M.

A compter du 1er septembre 2023, il est proposé de supprimer définitivement ces offres et de repositionner les clients restant sur des forfaits M à un prix inférieur ou égal à leur offre actuelle :

Offre forfaits Monétaire Classic actuels		Migration vers une nouvelle offre			
Monétaire Classic 2000	2 000 francs de crédit	2 000 francs	Forfait M 1 Go	1 h 1 Go Sms illimités	1 000 francs
Monétaire Classic 3000	3 000 francs de crédit	3 000 francs	Forfait M 5 Go	2 h 5 Go Sms illimités	3 000 francs
Monétaire Classic 5000	5 000 francs de crédit	5 000 francs	Forfait M 5 Go	2 h 5 Go Sms illimités	3 000 francs

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions aux projets de jeunes sportifs calédoniens engagés dans la performance sportive pour un montant de 1 250 000 francs.

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de l'accès au sport de haut niveau, le gouvernement apporte une aide financière à deux jeunes calédoniens qui ont particulièrement performé au plus haut niveau national :

- ✓ 700 000 francs à Loan Ville, championne de France junior 2022 du 400 mètres haies,
- ✓ 550 000 francs à Alexandre Gané, top 4 junior 2023 en natation 200 mètres 4 nages.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions aux projets individuels de jeunes sportifs calédoniens engagés dans un projet de performance sportive pour un montant de 4 750 000 francs.

12 sportifs, engagés dans des projets ouvrant l'accès au sport de haut niveau, sont concernés :

- ✓ Malou Douillard et Manon Baldovini, nageuses de niveau national;
- ✓ Maël Gérinié et Sacha Foutieau-Gauvain, joueurs de tennis de niveau national;
- ✓ Carolann Delaunay, joueuse de tennis;
- ✓ Maxime Quiros, Jean-Michel Planchon et Cathy Phatien, sportifs en force athlétique;
- ✓ Hugo Amsallem, joueur de golf;
- ✓ Brice Nicolas, joueur de squash ;
- ✓ Morgane Faye, joueuse de basket-ball;
- ✓ Antoine Ollivier, kite surfeur de niveau international.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention au comité territorial olympique et sportif (CTOS) d'un montant de 40 millions de francs dans le cadre de la préparation des Jeux du Pacifique 2023.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la procédure d'établissement et de modification des référentiels d'agrément de matériaux et de procédés de construction en Nouvelle-Calédonie.

Ces référentiels d'agrément regroupent les textes techniques permettant, pour un produit donné d'être conforme pour une utilisation en Nouvelle-Calédonie. Une grande partie de ces référentiels relèvent de textes normatifs existants (NF EN ou ISO) qu'il convient d'adapter aux spécificités calédoniennes.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une action de formation et de prise en charge de quatre parcours individualisés de formation professionnelle continue.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Eugène Wabete, en qualité de chef du service du marché intérieur et des investissements de la direction des Affaires économiques de Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Franck Exposito, en qualité d'adjoint au chef du service des prix de la direction des Affaires économiques de Nouvelle-Calédonie.

Arrêté de désignation

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1371/GNC du 25 août 2021 relatif à la désignation des représentants au sein du conseil du handicap et de la dépendance (CDH).

Cyrielle Kabar est désignée en qualité de suppléante du membre du gouvernement, Thierry Santa (titulaire), en remplacement d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **18** titres de séjours, dont sept au titre de la vie privée et familiale, **15** autorisations de travail et **15** renouvellements de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **un** avis sur le projet de décret portant diverses mesures d'application de l'ordonnance relative aux droits sociaux des personnes détenues du 19 octobre 2022.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.